



Compte rendu CHS-CT du 09/11/2021

SECTION DE BAYONNE

Situation sanitaire

Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire un retour des réunions en présentiel est possible.

CGT : A ce titre compte-tenu de l'ordre du jour nous déplorons l'absence des deux médecins de prévention (64 et 40) et de la psychologue.

Transferts des taxes de la DGDDI/DGFIP :

Selon le Directeur DGFIP, 3 agents DGDDI iraient au PNSR de Pau, 1 en présentiel et deux en distanciel :

1 de Brive qui travaillera depuis le SIE de Brive
1 de Brest qui travaillera depuis le SIE de Brest
et 1 collègue de La Rochelle qui sera en présentiel .

Au final les 4 agents de la DR ciblés dans un premier temps par ces transferts et invités par le Directeur Régional des douanes de Bayonne à se positionner dans calendrier très contraint restent sur leur résidence.

CGT : souligne encore une fois que la pression utilisée est pour le moins inappropriée. Une méthode qui a causé chez ces agents un mal être et de l'angoisse inutilement. L'effet inverse de la prévention et de la bienveillance en somme.

Situation sanitaire :

Depuis le 04/10/2021 : 80 % des AG/OPCO de la DR ont au moins un jour de télétravail soit 48 agents. 5 agents ont obtenu un TT à double titre (ponctuel et régulier). Ainsi 22 agents ont un TT régulier et 31 un TT ponctuel.

9 agents télétravaillent en surv, 39 en AG/OPCO . 1 seul agent a obtenu 3 jours de TT, les autres ayant 2 jours ou 1 seul.

13 agents vulnérables dont 8 en surv et 5 en AG/CO.

1 agent n'a pas obtenu satisfaction puisqu'ayant demandé 2 jours l'administration lui en a proposé qu'un seul. L'agent a refus la proposition de l'administration et n'a pas à ce jour de jour télétravaillable.

CGT ne comprend pas qu'un agent en période COVID puisse avoir des tâches « télétravaillables » supérieures à 1 jour et qu'ensuite ce ne soit plus possible. Le calibrage minimaliste d'une résidence ne doit pas conduire à pénaliser cet agent expérimenté ni l'ensemble de ses collègues.

Il est regrettable qu'un accord n'ait pu avoir lieu avant entre l'agent et sa hiérarchie. C'est du perdant, perdant au final.

Aucun cas contact, ni covid. Pas de demande supplémentaire de masques.

Un problème de stockage des masques sur certains sites a pu conduire à rendre des masques difficilement supportables.

Programme d'intervention (ci-joint):

Tous les travaux ont été réalisés, l'échelle pour la BSI de Dax devrait être livrée dans la 2ème quinzaine de novembre. Sur le solde restant à utiliser, il est proposé de remplacer la fenêtre du local douche de Cambo pour un montant de 1200 euros avant leur réfection totale à venir et d'acheter des colonnes de gel pour la DGFIP.

L'ambiance thermique déjà évoqué à maintes reprises de la Division de Pau et connu du CHS, ne pourra être réglé dans l'immédiat, l'assistante de prévention précisant qu'une étude sur la possibilité d'utiliser un refroidisseur doit être faite selon l'évolution de la situation COVID.

Une demande pour l'utilisation de sac ou valisette à roulette pour le transport du matériel et dossier des télétravailleurs sera étudié selon les besoins et le nombre de demandes formulés.

Fiches de signalement :

6 fiches de signalement concernant la BSI de Dax sont présentées.

Observations du Directeur Régional : l'ensemble de la hiérarchie a changé ainsi que l'équipe encadrante. La communication est plus structurée ; réunions de service tous les deux mois, les amplitudes horaires ont été augmentées, plus de comportements déviants. Arrivée prochaine du nouveau chef de service, dès lors plus de tutelle de la division. De nouveaux adjoints seront nommés. Les 4 agents qui partent à la retraite seront remplacés. Le nouveau chef divisionnaire selon le Directeur est l'homme de la situation. Celui souhaite oublier le passé et pense qu'à l'heure actuelle les fiches ne seraient pas rédigées de la même manière.

Le DR relève que les faits rapportés sur les fiches sont parfois erronés, des propos à la limite de la diffamation car non avérés, très réducteurs et injustes notamment concernant la secrétaire et l'adjointe mais y compris les faits le concernant.

Un petit rappel sur la note **15094 du 31 août 2015** qui cadre les fiches de signalement :

CGT :-Une fiche de signalement sert à alerter la hiérarchie et les acteurs compétents sur certains actes de violence ou de mal être.

CGT : note que nous sommes dans un cas de figure d'un risque déjà identifié et demande donc à quoi a servi le dernier CHS-CT où deux fiches émanant déjà de cette unité de travail ont été présentées. Il est anormal d'attendre à nouveau que les agents soient à bout, et soient dans l'obligation de se signaler pour remédier à une situation de mal être qui touche l'ensemble des parties.

Nous sommes malheureusement dans cadre d'agressions internes.

En pareil cas, la note précitée prévoit le respect du principe contradictoire. Ce principe prévoit d'une part que l'on notifie à l'agent concerné les faits qui lui sont reprochés, et d'autre part, la possibilité de donner à l'agent mis en cause de se défendre.

CGT : a interrogé le Directeur Régional sur le droit de réponse des agents incriminés. A savoir s'ils ont été informés de leur mise en cause.

La réponse est non. Ce qui prouve que notre Direction ne sait toujours pas gérer ce type de signalement !.

Les documents présentés au CHS-CT sont donc tronqués voire orientés.

Les faits de brimades et d'humiliation sont des faits très graves. S'ils étaient avérés les rédacteurs des fiches devraient engager une action au pénal.

Dans le cas contraire permettez-nous d'attirer votre attention sur un dernier point concernant l'utilisation de cet outil de prévention :

- C'est le risque d'une utilisation diffamatoire ou abusive d'une fiche. Il est important de ne pas dévoyer ce levier de prévention des Risques Psycho-Sociaux, sauf à vouloir servir une stratégie quelconque (?)

1 fiche de signalement pour discrimination syndicale :

Malgré les faits écrits d'un chef de service, le DR estime que le problème est réglé car celui-ci est parti à la retraite et que les relations entre l'agent concerné et la nouvelle cheffe de service sont apaisés. C'est tellement plus facile, que de reconnaître ses erreurs.

CGT : Nous ne pouvons que noter encore une fois l'inertie, et la mauvaise foi de la hiérarchie locale sur des faits connus de longue date, faits dont le seul but étaient de nuire à l'action d'un élu représentant du personnel....

Registre Hygiène et sécurité : Pas d'inscription.

Agencement des locaux d'Hendaye :

Les travaux vont débuter en fin d'année mais ont pris du retard suite à des problèmes d'autorisation et de livraison de matériaux, ils devraient finir en octobre prochain.

Travaux de la DR :

Bien débutés par l'ancien bureau du Directeur et la salle de conférence. Réunions de chantier toutes les semaines.

A la clôture du CHS-CT, Le Directeur Régional annonce son départ pour le bureau réseau 2 à la DG.

Vos représentants CGT

M-A COIGDARRIPPE

L.LONDAIZ

M.LAURENT (expert)